



Litige vente tracteur agricole entre particuliers

Par Ludovic34

Bonsoir à tous,

Particulier, j'ai récemment vendu un tracteur agricole à un autre particulier, tous documents en règles, paiement par virement bancaire.

La vente s'est faite à bas prix soit 3000? pour cause de panne connue sur la mécanique moteur. L'annonce précisait donc "ne démarre pas, pour pièces ou à réparer cause panne moteur".

L'acheteur a reçu une trentaine de photos de l'engin, s'est rendu sur place une première fois pour le voir, une seconde fois pour le récupérer et signer la vente.

Deux semaines environs après la vente, l'acheteur me recontacte en me disant simplement qu'il veut un arrangement à cause d'une mauvaise surprise au démontage de la mécanique.

Quelles sont mes responsabilités dans cette vente et qu'est ce que l'acheteur est en droit de me demander?
Peut on parler de vice caché?

Merci d'avance

Par ESP

Bonsoir et bienvenue

Vous dites

L'annonce précisait donc "ne démarre pas, pour pièces ou à réparer cause panne moteur".

Conservez toute preuve possible. Vous ne devriez pas pouvoir être inquieté.

Par Burs

Bonsoir,

c'est assez classique, certain cherche toujours la petite bête. Mais déjà du fait qu'il n'y ait pas de contrôle technique obligatoire pour ce type de véhicule, il ne peut rien vous obliger.

Par Ludovic34

Merci Marck,

J'ai en effet une capture d'écran de l'annonce Leboncoin et la preuve d'échange de photos via MMS.

La mention "pour pièces ou à réparer" annulerait donc la notion de vice caché ?

Par Ludovic34

Merci Burs,

J'en saurai un peu plus sur la fameuse surprise au démontage demain, à savoir si la/les pièces endommagées l'ont été à l'usage ou au démontage postérieur à la vente.

Je demande un retour par écrit SMS avec photos, l'acheteur ne répond pas et demande un appel...

Par Burs

Comme toujours, le simple fait que l'acheteur ait démonté par lui même vous désengage de toutes responsabilités

Par Ludovic34

J'ai du nouveau sur mon affaire.

L'acheteur demande soit une procédure pour vice caché, soit un remboursement immédiat de 1500?, soit une reprise au prix d'achat de 3000? sans délai et... sans rendez-vous si je la refuse!

Il se dit prêt à laisser le véhicule non assuré en pleine rue s'il le faut pour régler ensuite les " choses en face". Une main courante sera déposée.

Il me reproche une surchauffe moteur entraînant une usure anormale et une fissure sur le bloc moteur qui est un organe principal.

Hors sur photos, lors de la première visite et lors de la vente puis enlèvement, la mécanique était partiellement démontée laissant visibilité à l'intérieur du moteur...

Sans pouvoir le prouver, j'ai mis des outils à disposition pour inspection et laissé un délai de réflexion de deux semaines avec possibilité d'autre visite...

Nous sommes en désaccord sur les frais de réparations et la valeur finie du produit. J'annonçais oralement des frais importants, de 3000? à 4500? pour une remise en ordre de marche. Il argue que son budget était inférieur à 1000? et proche de 500? pour les réparations...

Devant l'impossibilité de reprendre le véhicule par défaut de stationnement, j'envisage une procédure de sa part.

Par Burs

C'est un coriace, il insiste le bougre. Vu que vous avez gardé l'annonce stipulant un moteur défectueux avec un accord sur un prix défini, je ne vois pas comment un juge pourra considérer qu'il y a vice caché . soulignez bien le fait que vous l'avez vendu pour pièce.

Par janus2

Bonjour,

Pour ce genre de vente, on rédige normalement un contrat, précisant bien que le véhicule est hors d'usage et que l'acheteur le prend en connaissance de cause, l'avez-vous bien fait ?